

Prévention des risques majeurs à Cergy

En cas de danger lié à un risque majeur à Cergy, les personnes menacées seront directement alertées (porte à porte) par la mairie et les pompiers. Les radios locales relaient l'information. Retrouvez néanmoins dans cette page les informations et mesures de sauvegarde pour vous protéger des risques naturels et technologiques encourus : inondation, mouvement de terrain, matières dangereuses.

- Consultez les documents communal d'information sur les risques majeur (DICEIM) sur le site : Val-d'Oise.gouv.fr
- Pompiers : [18](#)
- Police nationale : [17](#)

Inondation

Le risque d'inondation à Cergy

La commune de Cergy peut être touchée par les crues de l'Oise et par les remontées lors d'une crue de la Seine :

- par débordement direct : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur,
- par débordement indirect : les eaux remontent par les nappes alluviales, réseaux d'assainissement, par stagnation d'eaux pluviales liées à une capacité insuffisante d'infiltration, crue, crue décennale, crue centennale.

Toutes les personnes menacées directement sont alertées par les autorités ou les sapeurs-pompiers.

Consignes de sécurité en cas d'inondation

- Fermez vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage
- Attachez vos objets encombrants susceptibles de flotter
- Montez les biens que vous souhaitez protéger ainsi que les produits susceptibles d'être dangereux, et ce le plus haut possible
- Munissez-vous d'un sac d'urgence comportant vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels et un peu d'argent

- N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée
- Ecoutez la radio locale ou France Inter
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; la ville les prend en charge
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Mouvement de terrain

Le risque de mouvement de terrain à Cergy

Les mouvements de terrain se traduisent sur la commune par la présence de carrières souterraines, de zones argileuses (retrait-gonflement) et de falaises (éboulement). A l'heure actuelle, seul le risque de retrait-gonflement a fait l'objet d'arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Les zones à risque sont identifiées grâce à l'Atlas Départemental des Risques. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) y régleme les constructions.

Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain

- Coupez électricité et gaz
- Quittez la zone
- Ecoutez la radio locale

Transport de matières dangereuses

Le risque lié au transport de matières dangereuses à Cergy

La commune de CERGY est concernée par le transport de matières dangereuses, par route, par canalisations (hydrocarbures, gaz combustibles, chauffage urbain).

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et le nuage toxique

En cas d'accident

Les autorités ou les sapeurs-pompiers font une estimation des dangers. Ils mettent en place un périmètre de protection et alertent directement les personnes concernées. Suivez dans ce cas les consignes des services de secours.

Consignes de sécurité

- **En cas de confinement** : bouchez toutes les arrivées d'air, écoutez la radio locale,

n'allez pas chercher vos enfants à l'école, la ville s'occupe d'eux.

- **En cas d'évacuation** : quittez la zone de l'accident, ne fumez pas, ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.